



Votre protection sociale



LE SAVIEZ-VOUS ?

MUTUELLE : Malakoff Humanis

- ▷ OBLIGATOIRE pour tous les agents de France Travail
- ▷ Régime de base pour tous les agents, est pris en charge à 75 % par France Travail.
- ▷ 3 options facultatives possibles et valable du 01/01 au 31/12, à la charge des agents :
 - Option 1 : à 3,50€ comprend l'hospitalisation
 - Option 2 : 3,50€ comprend l'option 1 + les actes médicaux
 - Option 3 : 10,00€ comprend l'option 1 et 2 + soins dentaires + médecine douce
- ▷ La modification de l'option 1 et 2 peut se faire avant le 31/10 pour l'année suivante ou dans le cas de changement de votre situation de famille.
- ▷ Si vous avez choisi l'option 3, vous ne pouvez pas changer vers l'option 1 ou 2.
En cas de difficulté, vous pouvez les contacter : **09.77.40.06.90**



ASSURANCE PREVOYANCE : Mutex

- ▷ OBLIGATOIRE pour tous les agents de France Travail.
- ▷ Le contrat couvre les risques suivants : incapacité, invalidité / incapacité permanente partielle (IPP) et décès.
- ▷ Le financement global est pris en charge à 70 % par France Travail.
- ▷ 2 options à choisir, en cas de décès des agents :
 - Option 1 : s'applique par défaut, recommandé si vous êtes célibataire ou couple sans enfant ou personne à charge.
 - Option 2 : recommandé si vous êtes célibataire ou en couple avec enfant à charge.
- ▷ La désignation de bénéficiaires se fait en choisissant 1 des 2 clauses bénéficiaires :
 - Clause type : s'applique par défaut.
 - Clause personnalisée, vous pouvez choisir entre :
 - ➔ Une fondation/association
 - ➔ Une personne de manière nominative ou par qualité (conjoint, enfant, ...)
 - ➔ Plusieurs personnes en les priorisant



En cas de difficulté, vous pouvez les contacter : **01.46.00.32.32** (depuis la métropole)

REGIMES DE RETRAITE

- ▷ Régime de base : Assurance retraite de la Sécurité sociale.
- ▷ Régime complémentaire :
 - Ircantec :
 - ➔ Pour les actifs N° : **02.41.05.25.26** ; vous pourrez découvrir vos droits, préparer votre retraite, faire vos demandes de retraite, ...
 - ➔ Pour les retraités N° : **02.41.05.25.27** ; vous pourrez voir vos calendriers de paiement, les modifications de votre situation, vos actions sociales, ...
 - Agirc-Arrco pour les agents embauchés par l'ASSEDIC. N° : **0 970 660 660**. Vous accédez à plusieurs informations sur la compréhension de votre retraite, préparer votre vie à la retraite, faire votre demande, ...
- ▷ Régimes spécifiques : pour les agents de droit public et anciens agents de l'ANPE :
 - ARIAL CNP, contrat surcomplémentaire du régime dit "fermé" : N° **03.20.67.38.11**
 - CNP Retraite, contrat supplémentaire du régime dit "ouvert" : N° **01.34.53.33.80**

SNAP

PROCHE, ACTIF, humain !

REGION Pays de la Loire

syndicat.snap-paysdeloire@francetravail.fr

Je scanne,
j'adhère !

